

BELLEFLOOR

Planchers d'ingénierie en bois franc préfini

PROGRAMME DE GARANTIE LIMITÉE POUR RÉSIDENCE

Ce programme de garantie limitée pour résidence est offert par WoodWalk International Co., Ltd., le fabricant des planchers d'ingénierie en bois franc préfini BELLEFLOOR, et il couvre l'acheteur original de notre produit aussi longtemps que celui-ci demeure propriétaire de sa maison. Ce programme de garantie est limité aux applications résidentielles seulement; il ne s'applique pas aux applications commerciales ou industrielles.

□ **Garantie de 25 ans concernant le couvre-plancher**

Nous garantissons que dans des conditions normales d'utilisation résidentielle et d'entretien approprié, notre fini laqué ne s'usera pas au cours de la période de 25 ans après la date d'achat original.

L'usure de la surface doit être clairement visible et elle doit couvrir au moins 10 pour cent (10%) de l'aire de la surface. Cependant, une réduction de la brillance n'est pas considérée comme étant de l'usure, et cet aspect n'est pas couvert par la garantie concernant le couvre-plancher.

□ **Garantie concernant la structure**

Advenant le cas où notre plancher d'ingénierie se décollerait en raison d'un mauvais joint de colle interne dans les plis et qu'il est installé dans des conditions environnementales normales, nous prendrons les mesures pour réparer, ou pour enlever et remplacer les matériaux défectueux.

Les conditions environnementales normales, telles que suggérées dans notre «Guide d'installation des planchers d'ingénierie BELLEFLOOR», signifient que les systèmes de chauffage et de ventilation devraient être conçus pour maintenir le niveau d'humidité relative (HR) intérieure de l'air entre 35% et 55% pendant toute l'année.

□ **Garantie concernant la fabrication**

Nous garantissons que chaque lame de notre plancher d'ingénierie en bois franc est exempte de défauts attribuables à un mauvais usinage, à un mauvais classement et à une mauvaise finition. Nous serons responsables des défauts de fabrication affectant plus de 5% des éléments d'un bon de commande original de matériaux pour plancher en bois franc, et si applicable, nous réparerons ou nous remplacerons uniquement les matériaux, excluant les coûts de transport, d'entreposage et d'installation. Cependant, cette garantie ne couvre pas le revêtement de plancher appliqué après l'installation. Les dommages attribuables au transport inadéquat ou à l'entreposage inapproprié ne sont pas couverts.

□ **Garantie concernant l'humidité du sous-plancher de béton**

Nous garantissons, dans le cas de l'installation d'un plancher par collage direct, que nos planchers d'ingénierie en bois franc ne se décolleront pas du sous-plancher en raison de la migration de l'eau vers le haut, dans un sous-plancher

de béton seulement. Il est important, avant de procéder à l'installation du plancher, de vérifier le sous-plancher pour s'assurer qu'il n'est pas trop sec ou trop humide, conformément aux instructions d'installation. Vérifier la teneur en humidité de la dalle de béton; Elle ne doit pas excéder 3lbs/1,000 pieds carrés à l'aide du test au chlorure de calcium. Les adhésifs approuvés sont les suivants; Stauf SMP-960, Franklin 821 avec le système Franklin Titebond 531 ou Dritac 7600 avec le système MCS 7000. Cette garantie s'applique uniquement si le sous-plancher est vérifié et si le revêtement de plancher est installé conformément aux instructions d'installation. On doit présenter la documentation écrite concernant la vérification du sous-plancher pour que la garantie s'applique. La garantie couvrira un seul remplacement.

□ **Garantie concernant la restauration**

Nous garantissons que notre plancher d'ingénierie en bois franc peut être poncé et restauré trois fois lorsque le travail est effectué par un professionnel de la restauration des planchers.

□ **Garantie concernant le rendement des systèmes de chauffage rayonnant**

Nous garantissons que notre plancher d'ingénierie en bois franc, à l'exception des planchers *en érable franc d'Amérique, en Kempas, en acajou d'Asie, en acajou Tangerine et Ironwood* peut être utilisé sur des systèmes de chauffage rayonnant intégrés dans le plancher.

Le système de chauffage rayonnant doit avoir été vérifié et il doit avoir fonctionné pendant quelques semaines avant l'installation. La température de la surface ne doit jamais dépasser 85° Fahrenheit (ou 28° Celsius). On doit maintenir un niveau adéquat d'humidité relative en tout temps de l'année. Il pourrait être nécessaire d'utiliser des humidificateurs et/ou des déshumidificateurs pour maintenir un niveau normal d'humidité relative.

ASPECTS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Tous les travaux d'installation doivent être exécutés conformément aux procédures apparaissant dans le guide d'installation BELLEFLOOR. Toutes les garanties seront annulées si les travaux d'installation ne sont pas exécutés conformément aux instructions d'installation.

La seule obligation et la seule responsabilité de BELLEFLOOR, à notre discrétion, en vertu des garanties que nous offrons, sera de réparer, de remplacer ou de restaurer le plancher, en partie ou en totalité, sans frais pour l'acheteur original, ou de rembourser le prix d'achat.

Seulement nos planchers d'ingénierie en bois franc ayant été installés par des installateurs professionnels seront éligibles à un remboursement des coûts de main-d'œuvre. Si vous avez installé le plancher vous-même, nous rembourserons uniquement le coût de remplacement des matériaux.

Aucune protection de garantie n'est offerte pour un revêtement de plancher qui contenait des défauts apparents de quelque nature que ce soit, et qui a quand même été installé. Si vous découvrez des matériaux quelconques de revêtement de plancher qui affichent des défauts apparents avant de débiter les travaux d'installation, veuillez contacter BELLEFLOOR immédiatement et nous remplacerons les matériaux de revêtement de plancher défectueux, sans frais.

Les demandes de remboursement doivent être présentées au point de vente par l'acheteur original. Des renseignements comme la preuve d'achat, la garantie originale et notre guide d'installation seront exigés. Nous nous réservons le droit d'inspecter le plancher et de prélever des échantillons pour nous permettre d'effectuer des analyses techniques dans un délai de 60 jours après la réception d'une demande de remboursement par écrit.

EXCLUSIONS DE GARANTIE

- BELLEFLOOR ne peut pas garantir que la couleur de ses produits correspondra à celle d'autres produits en bois, comme les produits utilisés pour les escaliers, les rampes d'escalier, les armoires, les garnitures, les moulures, etc.
- Les planchers BELLEFLOOR devraient être installés dans des environnements affichant un niveau d'humidité relative de 35% à 55% pour éviter les dommages possibles qui ne sont pas couverts par la garantie. Il pourrait être nécessaire d'installer un humidificateur ou un déshumidificateur. Le plancher est conçu pour être utilisé dans une structure à ambiance contrôlée. Les exclusions de garantie sont, sans s'y limiter, les surfaces endommagées par un niveau trop faible d'humidité relative, par la moisissure ou par une décoloration causée par un taux d'humidité extrême dans le sous-plancher.
- Les caractéristiques du bois naturel comme les concrétions minérales, les petits nœuds, les variations de grain, etc. constituent des caractéristiques normales et elles ne sont pas considérées comme étant des défauts. Les espèces d'arbres qu'on retrouve dans la nature n'affichent pas deux spécimens de bois identiques et on peut observer des variations de couleurs ou d'autres types de variations. Nous ne pouvons pas offrir de garantie au niveau des variations naturelles, ni au niveau des différences mineures normales de couleur des échantillons et au niveau de la couleur des planchers installés. Le bois est un produit de la nature. Les variations de couleurs constituent un phénomène normal puisqu'il existe plusieurs espèces d'arbres d'âges différents exposés à différents niveaux de lumière ultraviolette ou de lumière du soleil. Les carpettes devraient être déplacées périodiquement pour minimiser les effets de la lumière ultraviolette sur les planchers en bois franc.
- La garantie Bellefloor ne couvre les dommages et/ou changements de couleur dus à l'exposition excessive à la lumière du soleil et/ou rayons ultra violet.
- Seulement les produits de nettoyage et d'entretien approuvés peuvent être utilisés sur nos produits. L'utilisation de produits de nettoyage et d'entretien, ou l'utilisation d'agents nettoyants à base de savon à l'huile ou à base d'ammoniaque non approuvés annulera toutes les garanties.
- La garantie ne couvre pas les dommages causés par la négligence, les accidents, les abus, les talons aiguilles, le gravier, les égratignures, les traces de coup, l'eau, les tuyaux endommagés ou les fuites dans les tuyaux, les vadrouilles humides,

l'érosion, le sable, les cailloux, les autres abrasifs, les animaux domestiques, les insectes et l'usure anormale.

- La garantie sera annulée dans les cas suivants : le fait de ne pas se conformer aux instructions d'installation spécifiquement écrites par le fabricant, une installation de mauvaise qualité, un mauvais entretien et un environnement inapproprié (y compris, mais sans se limiter à ce qui précède, un taux d'humidité inadéquat, un manque de protection du produit vendu, et un manque de préparation de la surface utilisée pour installer le produit vendu).